



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-CINQUIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE
Point 18 de l'ordre du jour provisoire

A55/INF.DOC./4
10 mai 2002

Situation sanitaire de la population arabe dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine, et assistance sanitaire à cette population

A la demande de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, le Directeur général a l'honneur de transmettre le rapport ci-joint à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé.

ANNEXE

**Etat de Palestine
Conseil suprême palestinien de la Santé
– Ministère palestinien de la Santé**

**SITUATION SANITAIRE DE LA POPULATION ARABE DANS
LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES, Y COMPRIS LA PALESTINE,
ET ASSISTANCE SANITAIRE A CETTE POPULATION**

Rapport présenté à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé

Avril 2002

INTRODUCTION

A la suite des Accords de paix d'Oslo signés en mai 1994, le Ministère palestinien de la Santé avait commencé à appliquer son premier plan quinquennal de santé. La mise en oeuvre du deuxième plan quinquennal de santé a débuté en mai 1999.

Malgré les difficultés imposées par l'occupation israélienne, et notamment le refus d'Israël d'appliquer les accords signés prévoyant le retrait de la ville sainte d'Al Qods (Jérusalem), de la Cisjordanie et de Gaza, nous avons été en mesure de créer dans les villes et les villages un vaste réseau de centres de soins de santé primaires qui assure une répartition équitable des services, facilite l'accès des patients aux soins et applique le principe général de soins à la famille.

En même temps, le Ministère s'est employé à remettre en état et développer les hôpitaux existants et à en créer de nouveaux dans les zones défavorisées. On a pu ainsi arriver à un lit pour 650 habitants en même temps qu'assurer des services supplémentaires de soins tertiaires, notamment chirurgie cardiaque, chirurgie du cerveau et neurochirurgie.

Nous avons également assuré des soins aux femmes en âge de procréer et dispensé des services de planification familiale, de santé scolaire et d'éducation pour la santé. Il a également été établi une liste des médicaments essentiels qui est utilisée avec l'assistance technique de l'Organisation mondiale de la Santé. Nous avons d'autre part établi des protocoles de traitement pour les maladies chroniques ainsi qu'un manuel pour l'usage des médicaments.

Malheureusement, nous nous sommes trouvés confrontés à une guerre menée depuis le 29 septembre 2000 par Israël, qui a procédé à des bouclages terrestres, aériens et maritimes, et fait usage de missiles, d'explosifs, de gaz toxiques, probablement d'uranium appauvri et d'autres armes proscrites par la communauté internationale. Les enfants n'ont pas été épargnés puisqu'ils ont été la cible de balles et ont été blessés, particulièrement à la tête, aux yeux et au tronc.

Bouclage et démembrement ont privé des villages entiers d'accès au traitement dans les villes. D'un autre côté, les équipes de vaccination, de prévention et d'hygiène du milieu ont été dans l'incapacité de se rendre dans les villages environnants. Cela explique que les taux de vaccination soient passés de 95 % avant les années de l'agression à 65-75 %, notamment dans les régions villageoises. Les soins aux mères et aux enfants ont connu le même sort. En mars-avril 2002, les forces israéliennes ont réoccupé Ramallah, Tulkarem et Kalkilya et perpétré un terrible massacre dans le camp de réfugiés de Jénine, où 13 065 femmes et enfants ont été déplacés. Faisant usage d'avions et de chars, elles ont tué 500 personnes – 380 dans le camp de réfugiés et la ville de Jénine proprement dite et 120 dans la vieille ville de Naplouse. Les forces israéliennes ont empêché toutes les ambulances – celles du Croissant-Rouge palestinien, de la Croix-Rouge internationale ou de l'UNRWA – de venir en aide aux blessés, les condamnant ainsi à mort en les laissant se vider de leur sang ou en en faisant la cible des balles.

Le Directeur de l'Hôpital Al-Yamana, à Bethléem, le Directeur des services d'urgence de Jénine, ainsi que 17 médecins, infirmiers, ambulanciers et chauffeurs d'ambulance ont été tués par des balles israéliennes. Trente-deux ambulances ont été entièrement détruites, et 250 ambulanciers (hommes et femmes) et agents infirmiers ont été blessés. Les Israéliens ont interrompu l'approvisionnement en eau et en électricité dans les villages, les villes et les camps. Dans les hôpitaux, les réseaux d'alimentation en eau et en électricité ont été entièrement détruits.

A ce jour, le nombre des blessés atteint 35 696 ; parmi les 2176 martyrs figurent 416 enfants. Nous avons perdu 32 ambulances qui ont été entièrement détruites. Dix-sept femmes enceintes et 13 nouveau-nés sont morts face à des postes de contrôle israéliens.

En dépit de tous ces drames, nous n'avons jamais perdu espoir et croyons que, pour nous, le meilleur choix stratégique est une paix juste et globale débouchant sur la création de l'Etat de Palestine, avec Jérusalem pour capitale côte à côte avec Israël, en application des résolutions pertinentes des Nations Unies.

Malgré les ténèbres, le flambeau de la paix rayonnera. Malgré les difficultés, la paix régnera.

Dr Riad Al-Zaaniun
Ministre de la Santé

I. INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES

La population

La population palestinienne était de 3 298 951 en 2001 (1 196 591 dans la Bande de Gaza et 2 102 360 en Cisjordanie). Les réfugiés constituent 65,1 % de la population dans la Bande de Gaza et 26,5 % en Cisjordanie. La densité de population est de 3161 habitants au kilomètre carré dans la Bande de Gaza et 347 en Cisjordanie. Compte tenu du fait que de vastes zones dans la Bande de Gaza et en Cisjordanie sont encore occupées par des colons israéliens, la densité réelle est plus élevée encore.

Du point de vue de la distribution de la population, 46,9 % des habitants ont moins de 15 ans et 18,5 % moins de 5 ans, tandis que 4,7 % de la population est âgée de plus de 60 ans. Chaque famille compte en moyenne 6,1 personnes et le nombre d'enfants par femme mariée est de 4,54, dont 4,31 survivent.

La situation de l'environnement

Le réseau d'alimentation en eau dessert 84,8 % de la population (80,7 % en Cisjordanie et 93,3 % dans la Bande de Gaza) : 53,5 % de la population de la Bande de Gaza et 34 % en Cisjordanie ont accès à un réseau d'égouts, tandis que le reste des habitants utilise des fosses septiques, ce qui a d'énormes conséquences sur la santé de la population et sur l'environnement. De plus, l'absence d'hygiène au niveau de la collecte et de l'élimination des déchets est responsable de la piètre qualité de l'eau de boisson ainsi que de la pollution atmosphérique.

Taux de personnes à charge

Le taux de personnes à charge est de 100,6 % (112,8 % dans la Bande de Gaza et 94,3 % en Cisjordanie), ce qui en fait le taux le plus élevé de tous les pays de la région. Il est en effet de 54 % à Chypre, de 67 % en Egypte, de 82 % en Jordanie et de 64 % au Liban.

Croissance démographique

Le taux de croissance démographique était de 2,8 % en 2001, contre 5,2 % en 1995.

Taux de natalité

Le taux de natalité était de 33,2/1000 par an en 2001, contre 46,5/1000 en 1995.

Espérance de vie

L'espérance de vie moyenne à la naissance était de 71,82 ans en 2000, contre 71,50 en 1998. Elle était plus élevée pour les femmes que pour les hommes (73,43 ans pour les femmes et 70,27 ans pour les hommes).

Fécondité

Le taux de fécondité en Palestine est l'un des plus élevés au monde. Estimé à environ 5,93 par femme en 2000, il a notablement diminué depuis six ans, passant de 7,5 en 1994 à 5,58 en 1998, grâce aux efforts consentis dans les domaines de la planification familiale et de la santé génésique.

Santé génésique et planification familiale

Le nombre des dispensaires de planification familiale est passé de 97 en 1997 à 178 en 2001, soit une augmentation d'environ 83 %. La proportion des femmes utilisant diverses méthodes contraceptives a augmenté elle aussi, passant à 27 % pour le diaphragme, à 48 % pour la pilule et à 19 % pour le préservatif.

Education

Il existe 2610 écoles en Palestine, où 32 051 enseignants forment 942 942 élèves répartis en 26 449 classes.

L'économie palestinienne

D'après l'Autorité monétaire palestinienne, le produit national brut (PNB) en Palestine a beaucoup fluctué ces cinq dernières années ; le PNB par habitant a chuté, passant de US \$1983 par an en 1998 à US \$1771 en 2000. Le nombre de Palestiniens travaillant en Israël a lui aussi reculé, passant de 126 100 en 1999 à 112 900 en 2000. Le travail en Israël a quasiment cessé depuis 2001. Le nombre de travailleurs à l'intérieur de la Palestine a lui aussi diminué, passant de 667 000 en 1999 à 575 900 en 2000, en raison de la situation politique dans le pays. Le taux de chômage était de 14,1 % en 2000 et de 60 % en 2001, du fait de l'instabilité créée par la situation politique ainsi que des conditions d'occupation et du bouclage de certaines zones.

Morbidité

La Palestine connaît actuellement ce que l'on appelle la « transition épidémiologique », où maladies épidémiques et non épidémiques coexistent. L'hépatite (types A, B et C) est endémique dans le pays, tandis que l'incidence de la méningite bactérienne et virale augmente chaque année. La brucellose reste l'une des principales maladies signalées en Palestine, en même temps que les maladies parasitaires et l'anémie. Pour ce qui est des maladies non épidémiques, le diabète touche 9 % de la population, tandis que les cardiopathies, l'hypertension et les accidents vasculaires cérébraux représentent un fardeau qui s'alourdit chaque année. Le taux de morbidité pour les tumeurs malignes est de 60/100 000, plus précisément de 350/100 000 pour les hommes de plus de 50 ans et de 382/100 000 pour les femmes de la même classe d'âge.

Mortalité

En 2001, le taux de mortalité était de 2,8/1000, contre 4/1000 en 1995.

Mortalité infantile

En 2001, le taux de mortalité infantile était de 2,8/1000, alors qu'au début des années 90, il était de 30/1000. Il est de 2,9/1000 pour les enfants de moins de cinq ans, de 0,4/1000 dans la classe d'âge 5-19 ans et de 35,1/1000 pour les personnes de plus de 60 ans.

Mortalité maternelle

Le taux de mortalité maternelle est l'un des principaux indicateurs de la situation sanitaire des femmes. Même si la proportion des naissances survenues dans des établissements de santé a augmenté ces dernières années, plusieurs risques pèsent encore sur cet élément-là, notamment l'instabilité de la situation politique, les couvre-feux, les bouclages ainsi que l'isolement fréquent des zones palestiniennes. Il s'agit là de facteurs spécifiques de risque liés au taux de mortalité maternelle, qui est estimé à environ 80/100 000 parmi les femmes en âge de procréer.

II. LE SYSTEME DE SANTE PALESTINIEN

Soins de santé primaires

Il existe sur le territoire palestinien un réseau de dispensaires de soins primaires qui couvre tous les districts et regroupe au total 595 dispensaires (100 dans la Bande de Gaza et 495 en Cisjordanie) ; 60 % d'entre eux dépendent du Ministère de la Santé, 31 % d'organisations non gouvernementales et 8,5 % de l'UNRWA.

Hôpitaux

Il y a en Palestine 70 hôpitaux – soit un pour 47 127 habitants, et 4522 lits pour chaque tranche de 729 habitants, soit 1,4 lit pour 1000 habitants.

Ressources humaines

Le Ministère de la Santé emploie 7458 personnes, dont 4931 professionnels de santé. Il y a 1380 médecins (28 % des professionnels de santé), dont 575 spécialistes et 805 généralistes ; on a ainsi un médecin pour 2025 habitants et 1,9 lit. La moitié des agents de santé – 2457 personnes – sont des infirmiers/ères. Il y a 843 professionnels de santé représentant 17,1 % des agents de santé, ainsi que 136 pharmaciens et 115 dentistes. Le reste (2527) travaille dans divers services de santé. Trente-trois pour cent des effectifs du Ministère de la Santé travaillent dans les établissements de soins de santé primaires et 54 % dans les établissements de soins de santé secondaires.

On trouvera ci-après une description des principales conséquences de l'occupation israélienne sur les divers aspects de la vie des Palestiniens.

I. Impact des événements actuels sur les divers aspects de la situation sanitaire du peuple palestinien

1. Assurance-maladie

Les revenus annuels que tire le Ministère de la Santé de l'assurance-maladie sont de 33 % inférieurs à ce qu'ils étaient en 1999, le recul le plus marqué concernant le secteur des travailleurs.

TABLEAU 1. REVENUS DE L'ASSURANCE-MALADIE EN 1999 ET EN 2001

Type d'assurance	1999	2001	Différence	Pourcentage
Assurance facultative	6 543	3 561	-2 892	-45
Assurance obligatoire des fonctionnaires	43 148	48 551	5 403	13
Assurance des travailleurs	40 827	4 720	-36 107	-88
Assurance des entreprises	23 408	12 785	-10 623	-45
Assurance sous forme d'assistance sociale pour les nécessiteux	18 369	19 232	863	5
Total	132 205	88 849	-43 356	-33

2. Médicaments

Les crédits du Ministère de la Santé pour l'achat des médicaments s'élèvent à US \$20 millions par an. Les subventions et les achats de médicaments destinés au Ministère de la Santé s'élèvent à quelque US \$12,5 millions ; il y a donc eu pour 2001 un déficit de US \$7,5 millions (37,5 %) qui a entraîné une pénurie de médicaments, notamment de médicaments de base, qui est venue s'ajouter à celle des antibiotiques essentiels et des médicaments requis pour le traitement des maladies chroniques et des tumeurs malignes, malgré l'augmentation très nette des décaissements opérés par le Ministère de la Santé pour les médicaments. Cette situation s'explique par plusieurs raisons :

- l'augmentation du nombre de familles bénéficiant du système d'assurance-maladie de l'*intifada* à la suite de la détérioration des conditions de vie et du pouvoir d'achat des Palestiniens ;
- les événements de l'*intifada* actuelle et le grand nombre de martyrs et de blessés victimes de l'agression militaire israélienne perpétrée contre des civils palestiniens.

3. Fournitures médicales

Les crédits du Ministère de la Santé pour l'achat de fournitures médicales s'élèvent à quelque US \$7 millions par an. Les subventions sous forme de fournitures médicales au Ministère de la Santé ont représenté US \$1 million, ce qui signifie qu'il y a eu en 2001 un déficit de US \$6 millions (85 %), malgré l'augmentation très nette du taux des décaissements pour fournitures médicales, en raison des événements actuels dans les territoires palestiniens.

4. Laboratoires et banques de sang

Les crédits annuels s'élèvent à US \$2,8 millions, les subventions à US \$350 000 et le montant fourni par la Banque islamique, le Ministère de la Santé et d'autres donateurs à US \$1,9 million. Les contributions ont été versées essentiellement sous forme de flacons de sang pour la banque de sang, de matériel pour les analyses de prélèvements (VIH, hépatite B et hépatite C), de marqueurs tumoraux et de marqueurs de l'hépatite. Les laboratoires souffrent du manque de pièces détachées pour le matériel et des carences de l'entretien en raison des fermetures fréquentes.

5. Impact des événements actuels sur l'activité des centres de santé et des hôpitaux

- Soins primaires

Le taux de consultation dans les centres de soins primaires en Palestine a augmenté de 33,4 % en 2001, ce qui a accentué la pression sur ces établissements et pourrait compromettre la qualité des services.

**TABLEAU 2. NOMBRE DE CONSULTATIONS
DANS LES CENTRES DE SOINS PRIMAIRES**

Zone	2000	2001	Différence	Pourcentage
Bande de Gaza	2 267 022	3 107 796	840 774	37,0
Cisjordanie	1 298 186	1 649 994	351 808	27,0
Palestine	3 567 208	4 759 791	1 192 582	33,4

- Hôpitaux

**TABLEAU 3. INDICATEURS SANITAIRES POUR LES HOPITAUX
DU MINISTERE DE LA SANTE EN 2000 ET 2001**

Indicateur	2000	2001	Différence	Pourcentage
Nombre de lits	2 024	2 167	152	7,5
Journées d'hospitalisation	496 013	608 268	112 255	22,6
Nombre d'admissions	185 356	222 909	37 553	20,3
Nombre de sorties	180 357	220 594	40 237	22,3
Services d'urgence	491 036	677 943	186 907	38,1
Consultations dans les dispensaires	806 187	1 352 104	545 917	67,7
Nombres d'opérations chirurgicales	55 943	71 540	15 597	27,9
Nombre de naissances	39 562	49 869	10 307	26,1
Nombre de décès	2 886	3 081	195	6,8

Le nombre de journées d'hospitalisation dans les établissements publics a augmenté de 22 % et le taux d'utilisation des services d'urgence et des services de consultations externes de 38 % et 67 %, respectivement ; le nombre des opérations chirurgicales a augmenté de 27 % et celui des naissances à l'hôpital de 26 %.

6. Salubrité de l'environnement

La proportion des échantillons alimentaires prélevés sur des marchés en vue de procéder à la recherche de bactéries a augmenté de 33 %, car on soupçonne de plus en plus que des aliments pourraient transmettre des maladies infectieuses.

La proportion des échantillons d'eau prélevés dans des puits en vue de procéder à la recherche de bactéries a diminué de 30 %. L'échantillonnage des puits dans les villages a reculé de 43 %, ce qui risque de provoquer une hausse de l'incidence des maladies d'origine hydrique.

Sept puits fournissant de l'eau de boisson et 44 puits agricoles parfois utilisés pour l'eau de boisson ont été détruits.

Les ordures s'accumulent et, comme les décharges sont situées dans des zones frontalières, les chauffeurs des bennes de ramassage sont exposés à un danger certain. Cela pourrait entraîner une augmentation des risques pour l'environnement et la santé.

Le dépistage des maladies infectieuses s'est relâché. Pour le choléra, la diminution du pourcentage des tests de contrôle est de 26 % pour l'eau de boisson, de 12 % pour les eaux d'égout et de 47 % pour les légumes.

En ce qui concerne la poliomyélite, le recul du taux de contrôle des eaux d'égout pour éviter cette maladie dangereuse est de 27 %. Malheureusement, on a trouvé le poliovirus sauvage type 1 dans des échantillons d'eaux d'égout prélevés dans la zone de Rafah le 16 février 2002, ce qui a obligé le Ministère de la Santé à prendre les mesures nécessaires et à lancer le 6 avril 2002 une campagne de vaccination des enfants dans les zones environnantes.

7. Vaccinations

Bien que la couverture par tous les vaccins essentiels de l'enfance reste élevée, on s'inquiète de plus en plus du risque que le taux de réaction des enfants à ces vaccins soit compromis à l'avenir par les retards survenus dans le transport des vaccins depuis les principaux dépôts jusqu'aux dispensaires, sans parler des coupures fréquentes d'électricité, du manque grave d'entretien des réfrigérateurs et des difficultés rencontrées par les agents de santé pour se rendre dans les dispensaires, notamment ceux qui sont situés dans des villages et des zones reculées. Les programmes de vaccination ont été interrompus dans les zones occupées et les villes assiégées de Cisjordanie début mars 2002, et la menace d'épidémie est réelle. Aussi la communauté internationale doit-elle prendre ses responsabilités dans ce domaine.

8. Maladies infectieuses

Bien que le Ministère de la Santé ait enregistré de remarquables succès dans la maîtrise des principales maladies infectieuses, notamment les plus dangereuses, les agissements des forces d'occupation israéliennes ont malheureusement réduit l'aptitude des autorités de la santé à endiguer bon nombre de maladies épidémiques, comme le choléra ou la poliomyélite. Le taux de dépistage de la

paralysie flasque aiguë est tombé à moins de 1/100 000 enfants de moins de 15 ans. Un cas de rage a été décelé chez un enfant de Hébron, des dizaines d'années après l'apparition du dernier cas chez l'être humain en Palestine.

Ce fait est préoccupant, notamment parce qu'il s'agit d'un enfant de neuf ans, du nom de Hishan Mohammed Shihata, vivant dans le quartier d'Al Shihu à Hébron ; de plus, le virus a été isolé dans le cerveau d'un âne qui avait mordu un enfant et un homme de la famille Al Karja, dans le quartier de Halhul à Hébron. A la suite de cet événement, le Ministère de la Santé a déclaré infectée par la maladie la zone de Hébron. L'occupation militaire des villes et camps palestiniens depuis mars 2002 a d'autre part eu les répercussions suivantes :

- la destruction d'infrastructures, avec pour conséquences l'accumulation des eaux usées et la menace d'une augmentation de la population de moustiques et d'autres vecteurs de maladies épidémiques comme la fièvre à virus West Nile, la fièvre aphteuse ou la fièvre typhoïde ;
- l'interruption du programme de lutte contre les phlébotomes, ce qui pourrait entraîner une flambée de leishmaniose ;
- le confinement des habitants dans des pièces étroites et mal ventilées, ce qui pourrait favoriser la propagation de maladies fongiques ou de la tuberculose ;
- le risque d'incidence accrue du tétanos néonatal en raison du nombre de naissances qui ne peuvent avoir lieu à l'hôpital ;
- le risque d'hépatite B parmi les nourrissons en raison de l'interruption du programme de vaccination dans ce groupe, compte tenu du fait qu'environ 3 % des femmes enceintes sont porteuses de la maladie ;
- l'interruption des programmes de vaccination contre la rage et la brucellose étant donné que les équipes vétérinaires ne peuvent se rendre sur place pour vacciner les animaux, ce qui pourrait entraîner des zoonoses ;
- la dispersion et la décomposition des cadavres, mangés par des animaux, pourraient être à l'origine d'une pollution de l'environnement et de flambées de maladies épidémiques.

9. Autres conséquences de l'occupation sur la santé des Palestiniens

Le nombre des consultations pour malnutrition chez l'enfant a augmenté de 46 %, tandis que le taux de dépistage de la phénylcétonurie a reculé de 5 %. Le nombre de consultations prénatales a augmenté de 30 %, tandis que le nombre de femmes souffrant de complications de la grossesse a augmenté de 53 %, ce que l'on peut attribuer aux mesures répressives israéliennes qui font appel à des gaz lacrymogènes proscrits au niveau international et viennent s'ajouter à la pression psychologique exercée sur les Palestiniennes. Le nombre de naissances à domicile a augmenté de 15 % du fait que les femmes ne peuvent se rendre dans les maternités. Les cas d'énurésie et d'anxiété parmi les enfants et les écoliers sont en nette augmentation.

II. Les martyrs et les blessés

On a compté 2176 martyrs et 35 696 blessés (416 martyrs et 41 % des blessés avaient moins de 18 ans). Sur le total des blessés, 1240 ont été soignés dans des hôpitaux arabes et amis. A peu près 42 % des blessures avaient été provoquées par des tirs à balles réelles et plus de 50 % concernaient le tronc, ce qui prouve que l'armée d'occupation israélienne a ouvert le feu sur des Palestiniens dans l'intention de tuer. Ces blessures ont entraîné une incapacité permanente chez 5500 personnes, en particulier la perte d'un ou des deux yeux dans 32 cas. De plus, des unités spéciales israéliennes continuent à éliminer et à tuer délibérément – au mépris de la loi – des civils palestiniens : au total, 209 habitants ont été exécutés de sang-froid.

Exposition à un gaz suspect

Les 12 et 13 février 2001, 55 enfants de moins de 18 ans ont été exposés à un gaz suspect dans la région de Khan Younes et, le 30 mars 2001, 60 personnes ont été admises à l'Hôpital Erahidya, à Naplouse, après avoir été exposées au même gaz.

III. EDUCATION

En raison du siège, 174 écoles ont dû être fermées et 900 000 élèves ont donc dû interrompre leurs études.

IV. ARRESTATIONS

Les autorités d'occupation détiennent encore plus de 5200 Palestiniens et Arabes dans 10 prisons centrales et centres d'investigation. Parmi les détenus figurent des jeunes de moins de 18 ans ainsi que des personnes âgées souffrant de diverses maladies chroniques. Israël a d'autre part regroupé ces prisonniers de guerre dans des centres de détention à l'extérieur de leur lieu de résidence, en violation de l'article 49 de la Quatrième Convention de Genève, sans parler des milliers de prisonniers de guerre arrêtés depuis mars 2002 et dont on ignore le nombre et le sort puisqu'ils ont été envoyés dans des camps de détention inconnus.

V. DEMOLITION D'HABITATIONS

Un rapport d'Amnesty International a indiqué qu'Israël avait démoli pas moins de 5422 habitations depuis 1987, faisant 31 200 sans-abri.

VI. L'ETABLISSEMENT DE COLONIES DANS LES TERRITOIRES OCCUPES

La confiscation de terres et l'établissement de colonies dans les territoires palestiniens, de même que le déplacement des habitants d'origine, ont été et sont encore une politique générale appliquée par les différents gouvernements israéliens. Il faut voir dans cette politique une violation de l'article 49 de la Quatrième Convention de Genève. C'est aussi un crime de guerre selon l'article 8 de l'Accord portant création de la Cour pénale internationale. Ce crime est perpétré selon un plan, malgré l'illégalité de ces

actes, qui a été confirmée par la communauté internationale dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de Sécurité des Nations Unies, en particulier la résolution 452 adoptée en 1979 par le Conseil de Sécurité en vertu de laquelle la politique israélienne d'établissement de colonies dans les territoires palestiniens occupés n'a aucun fondement légal et constitue une violation de la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Quarante-cinq nouvelles colonies ont été créées en 2001. En plus des terres d'une superficie totale de 2224 dounams confisquées pour la construction de routes d'accès spéciales, 12 400 autres dounams ont été confisqués dans le sud de la Cisjordanie pour aménager des régions de colonies industrielles, ce qui vient s'ajouter à la confiscation et au nivellement par bulldozers de 26 352 dounams de terres palestiniennes en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza depuis le 29 septembre 2000, soit environ 7,5 % des terrains agricoles.

VII. L'INCURSION ISRAËLIENNE ET L'OCCUPATION DES ZONES RELEVANT DE L'AUTORITE PALESTINIENNE

Depuis le 29 septembre 2001, les forces d'occupation israélienne ont poursuivi leurs incursions dans toutes les villes, tous les villages et tous les camps de Cisjordanie, à l'exception de Jéricho, tuant ou déportant des centaines de civils palestiniens. Elles ont également procédé à des opérations brutales et à des arrestations collectives, faisant resurgir devant le monde le spectre de la décennie noire de l'histoire pendant la Deuxième Guerre mondiale. Elles ont également détruit les institutions scientifiques, éducatives, religieuses et de sécurité civiles de même que l'infrastructure de l'Autorité palestinienne.

I. Ramallah

Les forces d'occupation continuent à encercler le siège du Président Arafat, interdisant tout approvisionnement des assiégés, en violation de toutes les conventions internationales signées par le Gouvernement israélien. Elles ont également imposé dans la ville un couvre-feu total levé tous les trois jours pendant quelques heures durant lesquelles elles ont ouvert le feu sur les civils qui sortaient pour aller se ravitailler. Elles ont également assiégé le bâtiment A-Tabouk, au centre de Ramallah, qui abrite les bureaux des agences de presse et des correspondants des chaînes de télévision par satellite. Le 30 mars 2002, elles ont commis un crime en tuant cinq membres des forces de sécurité nationale qu'elles avaient arrêtés. Elles ont également pilonné le siège du Commandement de la sécurité préventive dans le quartier de Detonia, en se servant de Palestiniens comme boucliers humains pour tenter de pénétrer dans l'édifice où travaillaient 300 à 400 personnes. En plus du personnel administratif, de leurs familles et des détenus, les forces d'occupation ont obligé une soixantaine de Palestiniens confinés dans un bâtiment voisin à se poster devant les chars et véhicules militaires israéliens, là aussi comme boucliers humains. Elles se sont servies d'ambulances palestiniennes pour forcer les portes de maisons palestiniennes. Pénétrant dans le bâtiment de trois étages de l'Hôpital de Ramallah, elles ont arrêté dans les divers services 55 personnes, dont 9 blessés, qu'elles ont menottées, obligées à se coucher par terre et torturées avant de quitter l'hôpital vers 10 heures du soir. Elles ont d'autre part empêché les membres du personnel de l'hôpital, dont le Directeur, d'entrer en contact avec le monde extérieur. Les forces d'occupation palestinienne ont arrêté M. Younis Al Hatib, Directeur de la Société du Croissant-Rouge palestinien, et huit des responsables des premiers secours.

II. Naplouse

La ville de Naplouse, et en particulier la vieille ville où certains édifices ont près de 3000 ans, a été bombardée de façon aveugle par des avions F16, des hélicoptères, des chars d'artillerie et des mitrailleuses ; 120 victimes ont été dénombrées et tous les habitants ont perdu leur maison. Les forces

d'occupation ont obligé les habitants à partir de chez eux et à se rassembler dans l'école Gamal Abdel Nasser, puis elles ont arrêté un millier d'entre eux qu'elles ont emmenés au camp de Hawara en dehors de la ville. Elles ont assiégé l'hôpital de campagne de la mosquée d'Al-Beik, où elles ont pénétré et arrêté les blessés qui y étaient soignés. Plusieurs martyrs sont encore ensevelis sous les décombres.

Tous les quartiers de la ville sont restés plongés dans l'obscurité totale et ont été isolés du monde extérieur par suite de coupures d'électricité, de téléphone et d'eau. Entre temps, les forces d'occupation avaient investi le bâtiment de l'Université nationale « Najah », dont ils ont fait une caserne. Selon des sources médicales, 59 corps sans vie sont arrivés dans les hôpitaux.

III. Bethléem

Dans la ville de Bethléem, les forces d'occupation ont poursuivi le siège de l'Eglise de la Nativité ainsi que de l'Eglise de la Vierge Marie (Santa Maria), de l'Eglise assyrienne et d'un édifice appartenant à l'Eglise orthodoxe qui sert de dortoir aux moines. Elles ont pilonné régulièrement l'Eglise de la Nativité pour obliger 250 personnes qui y avaient trouvé refuge à en sortir. Les tirs dirigés contre l'église ont tué le sonneur, dont le corps a été retrouvé dans l'une des cours intérieures. Les forces d'occupation ont démoli la porte sud de l'église et les soldats d'occupation ont ouvert le feu dans la direction de l'église, provoquant un incendie dans la chambre d'un moine. Plusieurs des assiégés qui s'étaient précipités pour éteindre les flammes ont été pris sous le feu des soldats d'occupation.

IV. Le camp de réfugiés de Jénine

Les sources locales et médicales dans le camp de réfugiés de Jénine, où vivent environ 13 000 personnes sur une superficie de 64 dounams, ont estimé à 380 au moins le nombre des martyrs dont les corps gisent encore à l'intérieur du camp, outre des centaines de blessés abandonnés à leur sort plusieurs jours dans les rues et les passages ou dans les maisons. Le matin du 7 avril 2002, les forces d'occupation ont obligé les habitants à se rassembler dans le quartier de Al-Damj, aux confins du camp, et ont exécuté deux jeunes Palestiniens sous les yeux de leur famille. Les sources ont confirmé que les gens manquaient de tout – vivres, médicaments et eau de boisson – et que le camp était confronté à un véritable drame humanitaire, comme l'ont écrit Justin Hugglet et Phil Reeves, du journal britannique *The Independent*, dans un article publié par le journal palestinien Al-Qods le 15 avril 2002 et intitulé « Israël enterre les corps mais ne peut masquer les faits », vu l'embargo total imposé par les chars israéliens aux journalistes pour les empêcher d'entrer dans le camp. Des témoins qui s'étaient échappés du camp ont dit avoir vu des soldats israéliens enterrer des corps de martyrs dans une fosse commune du quartier de Al-Howashi : après avoir creusé une grande fosse, ils y ont déversé les corps et ont utilisé un énorme bulldozer pour la combler avec des déchets. Ils ont également signalé une odeur de mort dégagée par les corps en décomposition dans les étroites ruelles, qui ont été fermées pour empêcher les organisations humanitaires internationales et locales d'envoyer des ambulances et des médecins évacuer les blessés et enlever les corps. Des responsables internationaux ont tous reconnu qu'Israël avait manifestement violé la Quatrième Convention de Genève ; il s'agissait là d'un drame humanitaire et il avait été perpétré un crime qu'Israël essayait de masquer. D'après une source diplomatique de haut niveau, « il est clair qu'ils ont quelque chose à cacher ». Un haut fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que « les gens qui s'approchaient du camp étaient assaillis par une odeur pestilentielle ». On ne connaît pas le nombre de bâtiments encore intacts dans le camp ; selon certains, un tiers du camp aurait été rasé et d'autres témoins affirment avoir vu des gens agonisant dans les rues ainsi qu'un enfant de dix ans gisant à terre, un grand trou dans le flanc et le bras détaché du tronc. Les Palestiniens qui se cachaient dans le camp et ont été encerclés ont vécu sans eau ni médicaments et ont été la cible des tirs israéliens lorsqu'ils essayaient de braver le couvre-feu. Deux à trois mille personnes ont fui le camp pour

trouver refuge dans les villages avoisinants ; ils sont pour l'instant hébergés dans des écoles et des mosquées de façon très précaire, avec peu de vivres et de matériel médico-sanitaire. Un journaliste français de l'Agence France Presse qui a passé 48 heures dans le camp de réfugiés de Jénine a signalé dans le camp occupé par l'armée israélienne une odeur pestilentielle dégagée par les cadavres. Pierre Barbancey, un journaliste de *L'Humanité*, se trouvait au poste de contrôle de Jalma, près de l'entrée nord de Jénine ; il a dit que, « d'après plusieurs rapports de Palestiniens, l'armée israélienne a enseveli les corps dans une fosse sur la place centrale du camp et l'a remplie de ciment ». Il a précisé sentir l'odeur de mort et voir des tas d'ordures, des insectes, des conditions d'hygiène insupportables, des enfants couverts de saleté portés par des femmes en pleurs qui ne pouvaient les laver par manque d'eau. Il n'y avait quasiment plus de vivres ni de lait pour les enfants et certains habitants ont dû boire de l'eau d'égout. L'armée israélienne a elle-même déclaré le vendredi 12 avril 2002 que des centaines de Palestiniens avaient été tués ou blessés pendant les combats. Par le biais d'arrestations collectives, des civils palestiniens sont également déportés vers des villages du voisinage. Des témoins du camp ont confirmé que les forces d'occupation avaient chargé des corps sur des camions et les avaient emmenés à l'extérieur du camp, en même temps qu'elles creusaient des fosses communes pour ensevelir d'autres corps.

Conformément à la pratique israélienne qui consiste à viser les équipes médicales, l'Hôpital de Jénine a fait l'objet, le jeudi et le vendredi, de pilonnages intensifs des forces d'occupation qui ont causé de sérieux dégâts au laboratoire et au service d'alimentation en oxygène. De plus, la tension électrique a faibli au point que les réfrigérateurs de la morgue ont cessé de fonctionner. Des corps en décomposition qui avaient été amenés à l'hôpital ont dû être ensevelis dans le jardin de l'établissement. L'Hôpital Al-Razi situé lui aussi à Jénine a également été soumis à un pilonnage, ce qui a totalement désorganisé les activités. Les équipes d'ambulanciers ont été incapables de venir en aide à sept blessés qui gisaient par terre, à 100 mètres de l'hôpital. Les forces d'occupation étaient déterminées à refuser aux ambulances toute liberté de circulation pour évacuer les blessés ; elles ont menacé de mort les équipes médicales et les ont empêchées de se déplacer. Lorsqu'une équipe partait, elle était prise sous un feu nourri et ses membres détenus plusieurs heures ; ils ont dû se dévêtir et ont été fouillés tout comme les blessés, que les forces d'occupation avaient sortis des ambulances. Cela explique qu'il y ait eu plusieurs morts.

Le 6 avril 2002, dans la ville de Tobas située dans la province de Jénine, les forces israéliennes ont exécuté de sang-froid six personnes, touchées à la tête.

Dans la ville d'Araba, toujours dans la province de Jénine, les forces d'occupation ont perpétré un autre terrible crime le 10 avril 2002 en exécutant de sang-froid un paysan palestinien et sa femme.

Plusieurs responsables de la communauté internationale ont exprimé leur indignation devant de tels actes :

- M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a demandé l'envoi immédiat d'une force multinationale dans les territoires palestiniens occupés.
- M. Terje Roed Larsen, envoyé spécial de l'Organisation des Nations Unies, a déclaré lors de sa visite dans le camp de Jénine que les destructions dans le camp occupé par l'armée israélienne étaient une scène d'horreur inimaginable, ajoutant que le camp avait été complètement démoli comme s'il avait été ébranlé par un séisme. Il a rappelé que c'était absolument inacceptable et que cela dépassait l'entendement. Il a poursuivi en disant : « Nous avons ici des experts qui ont l'expérience des zones de guerre et de séisme et disent n'avoir jamais rien vu de pareil. Il est absolument inacceptable que le Gouvernement israélien ait interdit pendant 11 jours la venue d'équipes de recherche et de sauvetage. C'est moralement répugnant ; l'odeur fétide de la mort est

terrible. ». Pour M. Larsen, il fallait en priorité envoyer des équipes de sauveteurs et se mettre en quête des survivants. Il a déclaré que l'Organisation des Nations Unies s'efforcera de savoir exactement ce qui était arrivé lors des combats où l'armée israélienne pourchassait les Palestiniens.

- M. Peter Hansen, Commissaire général de l'UNRWA, a déclaré qu'Israël avait fait un usage disproportionné de la force lors de l'attaque du camp de Jénine, détruisant des maisons qui abritaient au moins 5000 Palestiniens. Il a ajouté que l'attaque israélienne avait provoqué des destructions généralisées et qu'il y avait des preuves d'un usage de la force apparemment massif et disproportionné.
- M. Burns, Secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis, a estimé que ce qui s'était passé à Jénine était un véritable drame humanitaire, ajoutant que ces événements étaient à l'origine de terribles souffrances pour des milliers de Palestiniens. Il a exhorté les autorités palestiniennes à permettre aux organisations internationales de secours de pénétrer dans le camp.
- M. Vidovine, envoyé de la Fédération de Russie, s'est dit choqué par l'ampleur des destructions dans le camp de Jénine, qui selon lui dépassaient l'imagination. Cela l'a beaucoup impressionné puisqu'il s'était rendu compte par lui-même de l'ampleur de la tragédie humanitaire dans le camp, où il a été témoin de scènes de dévastation et de destruction.
- L'UNRWA a signalé que les autorités israéliennes avaient empêché les équipes de sauveteurs et les véhicules de déblaiement de pénétrer dans le camp de réfugiés de Jénine, en Cisjordanie, où certaines personnes avaient été ensevelies vivantes sous les décombres de leur maison. Le bureau d'aide aux réfugiés de l'UNRWA a fait savoir que l'armée israélienne avait rasé la plus grande partie du camp.
- Yossi Sarid, du journal israélien *Yadiot Aharonoth*, a déclaré : « Une véritable tragédie est survenue dans le camp de Jénine et je suis prêt à témoigner. ».

VIII. SANCTIONS COLLECTIVES

Les forces d'occupation continuent d'exercer une pression sur les civils palestiniens en imposant aux territoires palestiniens occupés des bouclages complets et en isolant les villes palestiniennes. Ils ont totalement interdit les mouvements de biens et de civils ; ce bouclage a empêché des milliers d'étudiants, d'élèves et d'employés de se rendre à l'université, à l'école ou sur leur lieu de travail, portant ainsi atteinte à leurs droits économiques et sociaux et paralysant la vie de la population. Durant l'*intifada* Al-Aqsa, les autorités d'occupation ont créé 80 nouveaux postes de contrôle routier pour surveiller les principales routes d'accès à la Cisjordanie, en plus des 40 postes de contrôle installés sur les routes menant aux frontières israéliennes et à la Jordanie.

IX. ATTAQUES CONTRE LES ETABLISSEMENTS ET LE MATERIEL MEDICO-SANITAIRE ET CONTRE LES EQUIPES MEDICALES

I. Violation du droit à la vie et à la sécurité personnelle des membres des équipes médicales palestiniennes

Le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle est l'un des droits fondamentaux de la personne humaine inscrits dans le droit humanitaire international et confirmés par l'article 3 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Plusieurs équipes médicales et chauffeurs d'ambulance ont été exposés à un danger réel alors qu'ils accomplissaient des tâches humanitaires. L'usage excessif et aveugle de la force par les soldats d'occupation et les colons ont fait parmi eux 17 martyrs et 250 blessés. Le Dr Harry Fischer, un médecin allemand, a été tué à Beit Jala après avoir été touché par une roquette, alors qu'il soignait un blessé quand la ville de Beit Jala a été prise sous le feu des missiles et de l'artillerie le 15 novembre 2000. Le Dr Thabit Thabit, Directeur du centre de santé de Tulkarem, a été tué, tout comme le Directeur de l'Hôpital Al-Yamama de Bethléem et le Directeur des services d'ambulanciers de Jénine, tous trois pendant qu'ils s'acquittaient de tâches humanitaires.

II. Agression contre les unités médicales et ambulances palestiniennes

Dans un rapport sur les dégâts et les difficultés rencontrés par ses équipes médicales depuis le début de l'*intifada* Al-Aqsa le 29 septembre 2000, la Société du Croissant-Rouge palestinien a signalé les faits suivants :

TABLEAU 4. ACTES D'AGRESSION CONTRE DES AMBULANCES ET DES EQUIPES MEDICALES

Description	Nombre
Ambulances attaquées	176
Ambulances touchées	80
Ambulances endommagées	30
Chauffeurs et ambulanciers blessés	250
Chauffeurs, ambulanciers et membres d'équipes médicales tués	17
Ambulances empêchées de se rendre à l'hôpital ou de transporter des blessés	350

III. Attaques d'établissements médico-sanitaires par les forces militaires d'occupation israéliennes

Créés dans de nombreuses villes palestiniennes, les hôpitaux palestiniens de campagne travaillent près des zones de confrontation pour faciliter la tâche des équipes médicales qui assurent sur le terrain des services aux blessés, ce qui atténue le fardeau des hôpitaux publics à l'arrière. Des hôpitaux de campagne et des hôpitaux en place, tout comme des centres de santé, ont été attaqués à 95 reprises.

IV. Inhumation de martyrs dans les cours d'hôpital

Ces derniers mois, les infrastructures hospitalières des gouvernorats du pays ont été sans cesse pilonnées et détruites. Les forces d'occupation israéliennes ont assiégé l'Hôpital public de Ramallah, empêchant entrées et sorties, puis l'ont investi. Ils ont empêché les habitants de venir récupérer les corps de leurs proches, ce qui risquait d'être catastrophique sur le plan de l'environnement étant donné le grand nombre de martyrs et l'incapacité de l'hôpital à recevoir tous les corps. C'est pourquoi la direction de l'hôpital n'a eu d'autre choix que d'ensevelir des martyrs dans la cour de l'établissement.

V. Grave violation du droit aux soins de santé à cause des fermetures et des bouclages internes

La politique de fermeture totale et de bouclage strict ne s'est pas limitée aux villes palestiniennes, mais a également touché des villages reculés et marginalisés dénués de l'accès au minimum de soins dont ont besoin les enfants, les femmes et les personnes âgées en Palestine. Le resserrement du bouclage interne en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza n'a fait qu'accroître les souffrances de la population civile :

- 45 patients sont morts à des barrages ;
- 31 enfants sont nés à des barrages ;
- 17 nouveau-nés sont morts à la naissance à des barrages ;
- des ambulances ont été empêchées à 350 reprises d'atteindre des blessés ou de se rendre dans des hôpitaux.

VI. Interdiction de l'acheminement des médicaments et de l'aide médicale

La politique de bouclage a constitué une atteinte grave au droit des Palestiniens à bénéficier du niveau de santé physique et mental le plus élevé possible, étant donné que les forces d'occupation israéliennes ont bloqué les fournitures médicales qui venaient de l'étranger. Elles ont également interdit l'acheminement des ambulances dont plusieurs Etats avaient fait don en vue d'améliorer les services de consultations externes et de traitement mis à la disposition de la population. En raison du bouclage et de la fermeture des territoires palestiniens, près de la moitié de la population palestinienne vit en dessous du seuil de pauvreté. Entre octobre 2000 et septembre 2001, on a compté 240 jours de bouclage, soit 66,6 % de l'ensemble de la période ; la période de bouclage total imposée aux gouvernorats de Cisjordanie représentait 65,8 % et la période de bouclage partiel 34,2 %.

X. PERTES ECONOMIQUES POUR LA PALESTINE

Depuis la signature des Accords d'Oslo en 1993, Israël a imposé un bouclage des territoires palestiniens à maintes reprises. Après le début de l'*intifada* Al-Aqsa en septembre 2000, les autorités d'occupation ont imposé un bouclage permanent des territoires palestiniens, et les pertes pour l'économie palestinienne se sont élevées à US \$7,5 milliards entre le début de l'*intifada* Al-Aqsa et début janvier 2002 ; cette situation est imputable à la politique d'agression poursuivie par Israël, au pilonnage continu et à la destruction de biens palestiniens ainsi qu'au resserrement du bouclage de divers villes et villages palestiniens et aux mesures visant à entraver les activités économiques palestiniennes.

I. Pertes au niveau de la production intérieure

Les pertes au niveau de la production intérieure se sont élevées au total à US \$2,462 milliards entre octobre 2000 et septembre 2001. Le Ministère des Finances a déclaré que les montants revenant à l'Autorité qui étaient bloqués par Israël atteignaient US \$520 millions à la fin de 2001.

II. Déficit financier de l'Autorité nationale

Le déficit du budget de l'Autorité nationale pour 2002 pourrait dépasser US \$350 millions si le statu quo se maintient et si Israël continue à confisquer les montants qui reviennent à l'Autorité palestinienne.

III. Chute des rentrées provenant de l'impôt sur le revenu

En 2001, les rentrées provenant de l'impôt sur le revenu ont diminué de 40 à 50 % par rapport à l'année précédente. Pour information, le montant total des sommes dues au titre de l'impôt sur le revenu et l'impôt foncier pour 2000 s'élevait à environ US \$60 millions.

IV. Dommages causés à l'activité professionnelle et aux travailleurs

- Le nombre de chômeurs a atteint 257 000.
- Le taux de chômage en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza a atteint 60 %.
- Les pertes journalières subies par les Palestiniens qui travaillaient en Israël se sont montées à US \$3,6 millions.
- Le revenu par habitant a reculé de 47 %.
- Le pourcentage de Palestiniens vivant en dessous du seuil de pauvreté a atteint 64 %.
- L'ensemble des pertes provoquées par les bouclages en 2001 a atteint US \$1,7 milliard.
- L'ensemble des pertes journalières se situe, selon les estimations, entre US \$12 et 15 millions.

Compte tenu de ce qui précède, M. Jacques Diouf, Directeur général de la FAO, a déclaré que « le bouclage imposé par Israël en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza aggrave la faim pour les Palestiniens ».

V. Pertes dans le secteur agricole

**TABLEAU 5. ARBRES DERACINES PAR
LES FORCES D'OCCUPATION ISRAELIENNES, 2001**

Type d'arbres déracinés	Nombre d'arbres
Oliviers	122 900
Arbres forestiers	13 371
Palmiers	13 251
Bananiers	12 000
Vignes	43 494
Autres arbres	190 000
Nombre total d'arbres déracinés	395 016

**TABLEAU 6. NOMBRE DE DOUNAMS PASSES AU BULLDOZER
PAR LES FORCES D'OCCUPATION ISRAELIENNES**

Type de terres retournées au bulldozer	Nombre de dounams
Zones boisées	13 781
Zones maraîchères	3 410
Chemins publics	4 315
Champs	1 283
Sols de surface	30 000
Nombre total de dounams de terres retournées au bulldozer	52 789

VI. Pertes de bétail

Les pertes de bétail se sont élevées à US \$18,7 millions, tandis que les pertes dues à l'augmentation des prix du fourrage ont dépassé US \$10 millions.

VII. Pertes de stocks de poisson

Les pertes de stocks de poisson se sont montées à US \$3,8 millions.

VIII. Pertes dans le secteur de la sous-traitance

Le montant total des pertes subies dans le secteur de la sous-traitance entre le début de l'*intifada* et fin décembre 2001 est évalué à plus de US \$320 millions. Récemment, de nombreux propriétaires d'entreprises de sous-traitance n'ont eu d'autre choix que de fermer lorsque leurs activités ont été totalement interrompues par suite du bouclage continu imposé par Israël et des obstacles dressés à l'acheminement des matières premières.

IX. Pertes dans le secteur du bâtiment

D'après les estimations du Ministère des Finances, le total des pertes subies dans le secteur du bâtiment entre le début de l'*intifada* et mi-octobre 2001 a atteint environ US \$532 millions, du fait que la productivité du secteur a chuté de 80 % par suite du bouclage israélien, qui a empêché l'acheminement des quantités nécessaires de ciment, de fer et d'autres matériaux de construction.

X. Pertes d'infrastructures

Le Dr Mohamed Ashtia, Directeur général du Conseil palestinien pour le Développement et la Reconstruction, a déclaré que les pertes d'infrastructures représentaient un montant supérieur à US \$230 millions, ce qui comprend les routes, les édifices et les maisons détruites, les réseaux d'alimentation en eau et les réseaux d'égout, ainsi que tous les autres éléments d'infrastructure.

CONCLUSIONS

L'Etat de Palestine avait espéré que son rapport annuel porterait cette année sur les retombées positives de l'aide internationale sur le secteur de la santé et sa contribution à la restauration du système de santé palestinien, afin que celui-ci puisse continuer à assurer des services de santé au peuple palestinien. Mais l'agression poursuivie par Israël a rendu impossible la réalisation de ces objectifs, anéanti ce qui avait été fait et mis fin au processus de développement. Le système de santé palestinien a dû, au lieu de cela, commencer à se préparer, avec l'aide des pays arabes et de la communauté internationale, à faire face à l'agression israélienne, qui a contraint les établissements de santé palestiniens à accueillir des milliers de blessés et leur imposera, à l'avenir, la lourde responsabilité de la prise en charge de milliers d'incapacités.

Le Ministère de la Santé lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle exerce des pressions sur les autorités d'occupation israéliennes afin qu'elles autorisent dès à présent le transport des blessés vers les hôpitaux et les centres de santé, l'acheminement des patients atteints de maladies rénales et chroniques vers les hôpitaux, la libre circulation des équipes médicales et des ambulances qui sont constamment pilonnées, le transport des corps des martyrs dans les hôpitaux pour qu'ils puissent être dignement inhumés, l'approvisionnement des hôpitaux en médicaments, en fournitures médicales et en oxygène, ainsi que l'alimentation en eau, en vivres et en fournitures d'urgence ; les autorités d'occupation israéliennes doivent cesser de bombarder et d'investir les hôpitaux, dont elles font un usage détourné, et cesser aussi de molester et d'arrêter des patients et des membres d'équipes médicales, sans parler du traitement dégradant réservé à ces derniers lors des fouilles pratiquées par l'armée israélienne.

Cette situation requiert une prise de position ferme de la communauté internationale, une protection internationale pour le peuple palestinien et ses établissements de santé ainsi qu'une action urgente, de manière à apporter l'aide nécessaire pour sauver et protéger des vies en Palestine, pour chasser complètement les forces d'occupation et pour accorder aux Palestiniens leur droit légitime d'établir leur propre Etat doté d'une entière souveraineté sur ses territoires et ses ressources naturelles et de se déplacer librement sur l'ensemble de leur terre patrie, avec un accès international à tous les pays du monde.

Le peuple palestinien attend de tous les pays du monde qu'ils se rangent à ses côtés et le soutiennent dans sa quête pour le respect de ses droits et la réalisation des nobles objectifs de l'OMS.

= = =